



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 18 septembre 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, la représentante de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel et le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19-09-18-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-09-18-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants pour adoption :

- 12.1.1 Ville de Rigaud - Résolution numéro 2019-07-220 ayant pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le bâtiment sis au 440, rue Gauthier;
- 12.1.2 Ville de Vaudreuil-Dorion - Résolution numéro 19-09-804 ayant pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la conversion de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2019 : ADOPTION

19-09-18-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 août 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 CONCERT BÉNÉFICE INONDATIONS 2019 AVEC MADAME ANNIE DE LORIMIER

Madame Annie De Lorimier présente le concert bénéfice inondations 2019 qui se tiendra le 20 octobre 2019 dont les profits iront à la Maison des Jeunes de l'île Perrot.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES TENUE LE 26 AOÛT 2019 : ADOPTION

19-09-18-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et adoptée et résolu

d'adopter le compte rendu de la table des ressources humaines du 26 août 2019.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

19-09-18-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter la liste MRC 19-09-18.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-09-18, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE PIERRE-DE-SAUREL - JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'IMPARTITION ET L'HÉBERGEMENT DES SYSTÈMES ET SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI)

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec CGI inc. pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services TI arrive à échéance le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC d'obtenir les services d'une firme pour prendre en charge l'environnement des technologies de l'information actuel, effectuer l'hébergement, l'exploitation et le soutien des équipements, logiciels et applications de la MRC et pour réaliser un ensemble de projets de transformation.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 935 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services TI.

Proposition adoptée.

6.3.2 IMMEUBLE 420 SAINT-CHARLES : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 **COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée du juge de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges et du manque de disponibilité de juges pour le remplacer;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la cour municipale régionale en support administratif afin de déplacer les dates de séances de cour du calendrier 2019 pour ajuster selon les disponibilités du juge suppléant de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la candidate a déjà occupé un poste de commis à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges du 19 septembre 2018 au 6 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à madame Michèle Richard, à titre de commis, jusqu'au 6 décembre 2019, avec un horaire de travail variant de 14 à 35 heures par semaine, selon la classe 2, échelon 3 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 CORRESPONDANCE DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX - REMERCIEMENTS DU SUPPORT DURANT LES INONDATIONS 2019 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR 4,4 KM DE COURS D'EAU POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - OCTROI DE CONTRAT ET NÉGOCIATION : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un retour sur l'octroi de contrat donné à Béton Laurier par résolution numéro 19-08-28-11 dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux d'entretien sur 4,4 km de cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges ayant mandaté la MRC de négocier le contrat à la baisse puisque l'adjudicataire était le seul soumissionnaire. Il souligne que la soumission était au montant de 239 156,04 \$ et qu'après négociation, le contrat est passé à 219 632,72 \$.

11.1.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LE COURS D'EAU TRIBUTAIRE DU COURS D'EAU PAIEMENT À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement du tributaire du cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau régime d'autorisation de la loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* est en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation ou une autorisation générale doit être demandé au MELCC afin de réaliser des travaux d'aménagement puisque le cours d'eau n'a jamais été creusé auparavant;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour demander un certificat d'autorisation ou une autorisation générale dans le bassin numéro 17 représentant Hudson (4,88 %), Saint-Lazare (67,56 %) et Vaudreuil-Dorion (27,56 %).

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC ou madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau de la MRC ou monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint de la MRC, à **signer** la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement du tributaire du cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion, bassin 17.

Tributaire cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion



Proposition adoptée.

11.1.3 REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE SECTIONS D'UNE CANALISATION DANS LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU DÉCHARGE SAINT-LAZARE À SAINT-LAZARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation, le remplacement ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de 15 mètres continus, ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution du comité administratif ou du conseil de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Lazare du 23 mai 2019 pour effectuer un gainage de la canalisation à 5 emplacements et remplacer deux sections de la canalisation sur des longueurs de 3 et 18 mètres, une canalisation qui totalise environ 380 mètres de longueur dans la branche 2 du cours d'eau Décharge Saint-Lazare à Saint-Lazare en milieu urbain pour la réparation de cette structure;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est jugée conforme à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser la Ville de Saint-Lazare à **procéder** à la réparation et au remplacement de sections d'une canalisation dans la branche 2 du cours d'eau Décharge Saint-Lazare à Saint-Lazare.



Proposition adoptée.

11.1.4 DEUXIÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA CARAVANE SANTÉ DES SOLS LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 : INFORMATION

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et président de la table de l'eau, lance l'invitation à la Caravane santé des sols qui se tiendra le jeudi 19 septembre 2019 dès 9 h. à la Ferme du Croissant située à la municipalité de Saint-Polycarpe. Cette journée inclut des formations gratuites destinées aux agriculteurs de la région, qui s'inscrit dans les objectifs du projet de rétention des sols agricoles et dans la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) AUX ÉCOCENTRES À RIGAUD ET À SAINT-ZOTIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-28-16 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) aux écocentres situés à Rigaud et à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmis le 30 août 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des trois soumissions reçues le 12 septembre 2019;



CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *CRI Environnement* est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à octroyer un contrat pour la collecte, le transport et la disposition de résidus domestiques dangereux aux écocentres situés à Rigaud et à Saint-Zotique, à *CRI Environnement* pour une durée de 17 mois, s'échelonnant du 31 octobre 2019 au 31 mars 2021, selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit une valeur estimée à 59 157,45 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.2.2 COLLECTE PORTE-À-PORTE DES ENCOMBRANTS ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) OFFERTE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR VALORISATION DE LA MATIÈRE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, dans le but d'améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles, certaines municipalités veulent offrir des collectes porte-à-porte pour les encombrants et les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) afin de les valoriser dans des centres de tri plutôt que de les envoyer à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QU'à travers son réseau des écocentres, la MRC offre un service de valorisation des encombrants et des CRD qui sont apportés et triés par le citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des écocentres ne peut recevoir une grande quantité de matières provenant d'une collecte municipale si ces dernières ne sont pas triées dans les différents conteneurs des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE des collectes porte-à-porte des encombrants et CRD permettraient de détourner une quantité importante de matière de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de sa rencontre tenue le 3 septembre 2019;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'accorder la permission aux municipalités locales d'effectuer des collectes porte-à-porte des encombrants et des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) afin de valoriser la matière par le réemploi et le recyclage, ceci à partir de 2019 et pour les trois années subséquentes et selon les modalités suivantes :

- Une résolution du conseil municipal doit être adoptée et transmise à la MRC;
- Les coûts reliés aux services de collecte porte-à-porte, au transport et à la valorisation de la matière doivent être entièrement assumés par la municipalité;
- Qu'un protocole d'entente entre la MRC et la municipalité soit signé.

Proposition adoptée.



11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2020-2025 : ADOPTION

Les membres du conseil demandent le report de l'adoption du Plan d'action régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2020-2025 à la séance d'octobre 2019.

POUR CE MOTIF,

19-09-18-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de reporter l'adoption du Plan d'action régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2020-2025 à la séance d'octobre 2019 afin de permettre aux membres du conseil d'en faire une lecture approfondie.

Proposition adoptée.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - PROJET PILOTE DE COLLECTE DU POLYSTYRÈNE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser la valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'environ 392 tonnes de polystyrène sont produites annuellement sur le territoire de la MRC (incluant les 3 types : rigide, expansé, extrudé) et qu'aucune solution de recyclage n'est actuellement disponible sur le territoire;

CONSIDÉRANT la possibilité de développer un projet d'économie circulaire avec une entreprise de la région;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser la réalisation d'un projet pilote de collecte du polystyrène par apport volontaire aux écocentres situés à Rigaud, Saint-Zotique et Vaudreuil-Dorion;

d'organiser une rencontre entre les quatre municipalités de l'île Perrot et la MRC pour conclure une entente permettant aux municipalités d'intégrer le projet pilote sur le territoire de l'île Perrot.

Proposition adoptée.



12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 VILLE DE RIGAUD – RÉOLUTION NUMÉRO 2019-07-220

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2019-07-220 a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le bâtiment sis au 440, rue Gauthier, lot numéro 3 607 407, zone H-73, pour régulariser des ajouts à l'habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 2019-07-220 de la ville Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 2019-07-220 de la ville de Rigaud.

Proposition adoptée.

12.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉOLUTION NUMÉRO 19-09-804

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 19-09-804 a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la conversion de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier, lot numéro 5 960 387, zone C3-127, afin de permettre l'exploitation d'un concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 19-09-804 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 19-09-804 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 RÉVISION DU 3^E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - ÉCHÉANCIER D'ADOPTION : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt de l'échéancier final en vue de l'adoption du 3e schéma d'aménagement et de développement et il explique les actions de chaque étape.



13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS - APPEL DE PROJETS : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, rappelle que le 2e appel de projets dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions se termine le 27 septembre 2019. Il invite et encourage les organismes à but non lucratif de la région de Vaudreuil-Soulanges à déposer des projets. Il informe que Développement Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Beauharnois-Salaberry déposeront un projet conjoint de croisières et excursions.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. HABITATION

14.1 RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-17-19 autorisant le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente de gestion du programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-12-24 modifiant la résolution numéro 19-04-17-19 à la demande de la SHQ afin que la MRC de Vaudreuil-Soulanges autorise l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges à gérer le Programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et que la MRC s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de la SHQ d'obtenir l'autorisation du conseil de la MRC pour reconduire l'entente de gestion pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

POUR CES MOTIFS,

19-09-18-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser la reconduction de l'entente de gestion du Programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

Proposition adoptée.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, informe que les membres du comité transport de la CMM ont mis fin au projet de gratuité du transport en commun les jours de tempête.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.



17. TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE

17.1 ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ - LA MONTÉRÉGIE SE DOTE D'UN PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ DE 11,8 MILLIONS DE DOLLARS : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il rappelle que les membres du conseil de la MRC avaient adopté une résolution en 2018 dont la demande était différente de la commande finale prise par le gouvernement.

18. CULTURE

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) présente le prix de la Louche D'Or - Catégorie municipalité que sa municipalité a remporté conjointement avec la municipalité de Pointe-des-Cascades au festival de la S.O.U.P.E. Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, remercie les municipalités ayant participé à l'événement.

Monsieur Poirier lance l'invitation à la réunion du conseil d'administration du CACVS qui aura lieu le 19 septembre 2019 au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra sous forme de 5 à 7. La programmation du CACVS 2019-2020 sera aussi dévoilée.

Monsieur Poirier annonce qu'il sera président d'honneur de l'événement-bénéfice *De l'art à la table, au profit du* Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et il invite les maires et mairesses à participer. L'événement se tiendra le 7 novembre 2019 à l'Auberge des Gallant.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

19-09-18-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 44.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier